

EDF et le Parc national des Pyrénées

Des liens historiques renouvelés

Acteurs de proximité sur un territoire d'exception, EDF Hydro et le Parc national des Pyrénées partagent la volonté de protection de l'environnement, de développement durable des vallées et de sensibilisation à l'environnement de tous les publics, socles de la charte du Parc national.

En 2023, trois décennies d'échanges et de partages, de travaux, d'acquisitions de connaissances et de sensibilisation du public ou des collectivités, étaient célébrées par les deux structures.

Aujourd'hui, EDF Hydro et le Parc national des Pyrénées réaffirment leur volonté de poursuivre les liens historiques instaurés au bénéfice du territoire et de ses patrimoines, dans une démarche concertée.

EDF Hydro en quelques chiffres

Sur le territoire du Parc national des Pyrénées :

2 Groupements d'Exploitation Hydraulique (Adour et Gaves, Pyrénées)
5 Groupements d'Usines (vallées d'Aspe, d'Azun, de Luz-Gavarnie, Campan, Aure), 100 collaborateurs
23 usines produisant en moyenne 1,1TWh/an (consommation ~ 500 000 habitants)
109 prises d'eau dont 21 barrages

L'histoire commune se poursuit

Présent sur l'ensemble du massif pyrénéen depuis le début des années 1950 pour la production d'électricité à partir de la force de l'eau, EDF est engagée dans la préservation concertée des espaces où elle est implantée, dans le cadre des activités d'exploitation et de maintenance de ses aménagements hydroélectriques et du développement des territoires.

En 1992, une première convention liait EDF et le Parc national des Pyrénées pour mieux prendre en compte les enjeux de protection des écosystèmes et de la biodiversité, et la sécurité des personnes.

Au fil d'une collaboration toujours plus constructive, les liens se sont renforcés, les programmes en commun multipliés.

En 2023, EDF et le Parc national des Pyrénées ont élaboré une nouvelle convention cadre de partenariat. Elle entérine les principes et les objectifs de collaboration, cible les sujets et précise les modalités opérationnelles de partenariat entre les deux organismes pour les cinq prochaines années.



Les domaines de collaboration de la convention cadre de partenariat 2024-2028

1- La préservation des patrimoines lors des travaux

Afin d'éviter que les travaux liés à l'entretien et à l'exploitation des installations hydroélectriques (survol, héliportages, création de base-vies, travaux sur ouvrages...) ne portent atteinte à la biodiversité et à la faune sauvage de la zone cœur du Parc national des Pyrénées et de la réserve naturelle nationale du Néouvielle, EDF et le Parc national collaboreront en amont des travaux soumis à autorisation. Des mesures appropriées d'évitement, de réduction, de suivi, voire, le cas échéant, de compensation des impacts seront étudiées.

Les consignes environnementales seront portées à la connaissance de l'ensemble des intervenants des chantiers avant leur démarrage et, le cas échéant, des agents de l'établissement public participeront à la sensibilisation de ces intervenants.

A des fins de préparation des plans de survol (drone et hélicoptère) et d'évitement des zones sensibles, EDF disposera de l'accès à l'application web « rapaces », assurant le suivi de la reproduction des rapaces et un accès aux zones de sensibilité majeure (ZSM) en temps réel.

2- La sécurité des intervenants aux abords des installations hydroélectriques et des cours d'eau

La convention annuelle opérationnelle comprend une annexe dédiée à la sécurité des intervenants aux abords des installations. Afin de garantir la sécurité des personnes, le Parc national informera EDF de la présence de son personnel à proximité des ouvrages pouvant générer des variations de débit.

3- L'enlèvement des vestiges

Malgré les efforts réalisés par EDF lors de ces dernières décennies, un certain nombre de vestiges ayant servi à la construction des aménagements hydroélectriques peuvent encore être présents sur le territoire du Parc national. EDF profitera des chantiers à venir sur ses installations pour étudier les opportunités de suppression des vestiges restants. Un point annuel permettra de programmer les opérations d'enlèvement de vestiges sur le territoire du Parc national.

Le Parc national actualisera la cartographie des vestiges.

4- La connaissance mutuelle des équipements et missions de chacun

En vue d'améliorer la communication entre les professionnels des deux structures et la compréhension des missions de chacun, des actions réciproques de connaissance et de sensibilisation de leurs personnels seront reconduites ou nouvellement instaurées : journées de sensibilisation à l'environnement par le Parc national, visite technique des ouvrages d'EDF, participation d'agents d'EDF à des prospections et des inventaires avec les agents du Parc national...

5- Le partage de données

EDF et le Parc national partageront des données utiles à une meilleure connaissance et gestion des patrimoines :

- données naturalistes mises à disposition d'EDF par le Parc national, afin de mieux prendre en compte la présence d'espèces et d'habitats naturels dans de futures zones d'intervention ;
- données naturalistes recueillies lors d'études et de travaux, mises à la disposition du Parc national des Pyrénées par EDF ;
- données d'exploitation ou issues des réseaux de mesure EDF pour des besoins ponctuels du Parc national en vue de réaliser des suivis d'espèces sur le terrain (exemple : suivi Desman des Pyrénées).

6- La communication

EDF et le Parc national s'engagent à favoriser la communication auprès du grand public :

- par la mise à disposition d'espaces pour EDF dans les Maisons du Parc national pour informer le public ;
- par la mise à disposition du Parc national d'espaces dans les circuits de visite des Groupements d'équipements hydrauliques (GEH) « Adour et Gaves » et « Pyrénées » ;
- par la participation d'EDF au renouvellement de la signalétique du Parc national ;
- par la participation d'EDF à certaines actions d'éducation à l'environnement portées par le Parc national.

7- Le développement durable

EDF et le Parc national entendent contribuer au développement durable et responsable du territoire, en conciliant enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux, notamment par un travail de concertation sur :

- *l'adaptation des pratiques de loisirs aquatiques dans un contexte de fréquentation croissante*, et de nouveaux usages engendrant des risques en matière de sécurité à proximité des ouvrages hydroélectriques et des atteintes à l'environnement. EDF et le Parc national souhaitent travailler de concert pour accompagner, sensibiliser, et mieux encadrer ces nouveaux usages et usagers ;
- *la transition énergétique* en poursuivant les actions déjà engagées sur cette thématique, en réfléchissant par exemple à la rationalisation, voire la mutualisation des moyens héliportés en zone cœur, ou bien encore à la mobilité électrique ;
- *l'accès à la montagne pour tous* en reconduisant des actions fortes envers les personnes en situation de handicap (sentier de découverte...).

8- La charte du territoire du Parc national

EDF apportera son expertise pour la mise en œuvre de la charte du territoire du Parc national en vigueur, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie. EDF sera également associé à l'évolution de ladite charte qui arrive en fin de validité (2027).

EDF et le Parc national assureront le pilotage et le suivi de la convention de partenariat à l'occasion d'une réunion annuelle. Retours d'expériences et traitement des difficultés rencontrées, définition du programme d'actions pour l'année à venir, proposition d'actions de formation et d'information et d'actions de communication seront les points abordés à cette occasion.

La convention d'application 2024

Déclinaison de la convention cadre de partenariat 2024-2028, la convention d'application 2024 précise les actions concrètes qui seront menées dans l'année à venir.

Ainsi, *EDF accompagnera, techniquement et/ ou financièrement, le Parc national des Pyrénées* dans le cadre de thématiques fortes pour l'établissement public :

- *les journées scientifiques du Parc national des Pyrénées* organisées à l'automne 2024, mettront en lumière les milieux aquatiques et leur biodiversité, ainsi que les impacts anthropiques éventuels ;
- le programme de réintroduction du Bouquetin ibérique : création d'un nouveau noyau de Bouquetins en vallée d'Aure, captures pour la veille sanitaire, réalisation d'un documentaire, suivi...

Afin de sensibiliser les usagers de la montagne au respect de l'environnement et des activités agropastorales, d'éviter des pratiques à risques au bord des cours d'eau et barrages, EDF et le Parc national déploient sur le terrain depuis plusieurs années des « hydroguides » et des « médiateurs ». Pour renforcer leurs actions, une formation et des moments de partage de connaissances et d'expérience seront organisés entre ces agents. Ils permettront une meilleure approche des enjeux et des messages à porter au grand public.

Enfin, afin de prévenir des impacts de nouveaux usages (baignade, paddle...) constatés sur les lacs d'Aubert et d'Aumar (Réserve naturelle nationale du Néouvielle), le *Parc national engagera, avec l'appui d'EDF, une réflexion sur leur encadrement.*

Pour finir, le comité de pilotage et de suivi définira annuellement le programme d'enlèvement des vestiges.

Retours sur les festivités de 30 années de collaboration

De la vallée d'Aure à la vallée d'Aspe, les événements gratuits proposés dans le cadre de la célébration de 30 années de collaboration entre EDF et le Parc national, ont animé le territoire du Parc national :

- a) **quatre sorties sur le terrain et trois conférences en salle** ont permis au grand public de comprendre la conciliation de l'exploitation hydroélectrique avec les enjeux environnementaux des sites concernés.

Vallée d'Aspe (64) : 20 juillet 2023 – sortie sur le site de la conduite forcée d'Estaens : comment la flore a été prise en compte lors du chantier de réfection de la conduite.

Val d'Azun (65) : 13 juillet 2023 – sortie en vallée du Tech

Vallée de Luz-Gavarnie (65) : 11 juillet 2023 – sortie au barrage des Gloriettes

Vallée d'Aure (65) : 13 juillet 2023 – sortie sur le site du lac d'Aubert pour un retour sur la prise en compte du Lézard de Bonnal lors des travaux du barrage d'Aubert.

Valle d'Aspe (64) : 17 août 203 – conférence à la Maison du Parc national d'Etsaut, sur le Desman des Pyrénées et sa prise en compte lors de l'exploitation hydroélectrique

Val d'Azun (65) : août 2023 – conférence en soirée dans le cadre du Festi'Val d'Azun

Vallée d'Aure (65) : 31 octobre 2023 – conférence à la Maison du Parc national située à Saint-Lary-Soulan

- b) **une journée d'information/ sensibilisation sur les grands prédateurs et les comportements à adopter a été organisée pour les agents EDF** avec la participation de l'Office Français de la Biodiversité et la Pastorale pyrénéenne.
- c) **Partenaire de la première heure du programme de réintroduction du Bouquetin ibérique, EDF a une nouvelle fois, accompagné le Parc national pour un nouveau lâcher de 15 bouquetins à Gèdre-Gavarnie (juillet 2023).**
- d) **Enfin, afin de perpétuer le lien entre les équipes, des journées d'échanges ont permis aux professionnels des deux structures de croiser leurs référentiels et de poursuivre la réflexion autour de futurs projets communs.**

Vallée d'Aspe : 23 mai 2023 – rencontre à la centrale Eygun à Lescun

Val d'Azun : juin 2023 - rencontre dans le cadre de la semaine « Un été sans risque » organisée par EDF

Vallée d'Aure : 8 juin 2023 – rencontre à la centrale hydroélectrique de la vallée des Nestes

Contact presse : Caroline BAPT, chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées

Tél : 06.30.15.99.39 – email : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Contact presse EDF : Marie Lubin, Directrice communication EDF Hydro Sud-Ouest

Tél : 06.66.63.90.97 – email : marie.lubin@edf.fr